

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Participation financière au dispositif des intervenants sociaux en commissariat de Marseille - Convention avec l'Etat, la ville de Marseille et son CCAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de participer à hauteur de 43 318,00 € au dispositif « Intervenants sociaux en Commissariat » pour la commune de Marseille.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint en annexe au rapport avec les représentants de l'Etat, de la ville de Marseille et de son CCAS.

Cette action sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

Mme CARREGA ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée